



RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01682
Numéro SIREN : 751 283 938
Nom ou dénomination : 2-30 Média

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2017 sous le numéro de dépôt 25529



ANEXIS
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

**Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux**

Le 24 NOV. 2017

sous le N°...**25529**...

SARL 2-30 MEDIA

9 rue Fondaudege
33 000 - BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

– à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

– à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

– le chiffre d'affaires de 2 414 288€ et le bénéfice de 315 521€ ressortant de la comptabilité pour la période du 1er janvier 2017 au 30 août 2017 se situent à des niveaux comparables ou supérieurs à ceux de l'exercice précédent et il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis le 1er janvier 2017.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A BORDEAUX, le 23 novembre 2017

ANEXIS

Commissaire à la transformation